

## CENTRE-VILLE STATIONNEZ MALIN ! LE STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE, MODE D'EMPLOI



### GRATUITS

**ANGELARDE** | 177 places  
**BŒUF ROUGE** | 100 places  
**BORDS DE VIENNE** (rive gauche et rive droite) | 130 places  
**CAMILLE DE HOGUES** |  
**CROIX-ROUGE** | 160 places  
**HENRI ROY** | 110 places  
**SAINT-ROMAIN** | 15 places  
**TÊTE NOIRE** | 19 places



### PAYANTS non couverts avec horodateurs

Payants de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> et de 14<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup>, sauf les dimanches et jours fériés

- 30 PREMIÈRES MINUTES GRATUITES (par demi-journée)
- Ticket obligatoire dès la première minute

**ZONE JAUNE**

295 places + **NOTRE-DAME** | 59 places + **TREUILLE** | 8 places  
 Au-delà des 30 minutes gratuites : **10 min. = 0,20€** | limité à 2<sup>h</sup>

**ZONE VERTE**

200 places + **LA MELETTE** | 28 places  
 Au-delà des 30 minutes gratuites : **10 min. = 0,10€** | limité à 7<sup>h</sup>

### CARTE DE STATIONNEMENT

La carte de stationnement donne la possibilité aux utilisateurs réguliers du centre-ville, qui ne sont pas résidents, de bénéficier d'un abonnement. Elle donne droit au stationnement illimité sur les voies payantes jaunes et vertes et sur les parkings à horodateurs, sauf place Duplex. La carte n'est valable que pour le véhicule pour lequel elle est délivrée.

### COMMENT OBTENIR LE TITRE DE STATIONNEMENT ?

- Retirer le formulaire de demande au parking Saint-Jacques ou directement en ligne sur [www.ville-chatellerault.fr](http://www.ville-chatellerault.fr) rubrique : À votre service / Stationnement.
- Fournir la copie de la carte grise du véhicule pour lequel la carte est demandée.

### LES FORMULES

- Stationnement sur les voies payantes jaunes et vertes et sur les parkings à horodateurs de la zone résident (sont exclus les parkings à barrières Blossac et Château et la place Duplex).

NUIT + JOUR | 24h/24 - 365 jours/an (TTC)

1 mois	1 an
60 €	600 €



### PAYANTS couverts avec barrières

**PARKING SAINT-JACQUES** | 400 places  
ouvert 7 jours/7, 24<sup>h</sup>/24

**PARKING ALAMAN\*** | 92 places  
ouvert 7 jours/7, 24<sup>h</sup>/24 | les 30 premières minutes gratuites

**\*PARKING ALAMAN  
GRATUIT de 19<sup>h</sup> à 1<sup>h</sup>**

#### JOURNÉE (TTC)

15 min	30 min	45 min	1h	2h	3h	4h	de 5h à 12h	24h
0,20€	0,30€	0,40€	0,50€	0,90€	1,30€	1,70€	2,50€	5€

#### ABONNEMENTS (TTC)

**JOUR** de 7<sup>h</sup> à 20<sup>h</sup>30 (sauf les dimanches et jours fériés)

1 mois	25 €
3 mois	65 €
6 mois	125 €
9 mois	180 €
12 mois	240 €

**NUIT + JOUR** 24<sup>h</sup>/24 - 365 jours/an

1 mois	45 €
3 mois	115 €
6 mois	225 €
9 mois	340 €
12 mois	450 €

Tarif dégressif du 1<sup>er</sup> au 21<sup>e</sup> jour, au-delà le tarif est mensuel.  
Renseignements à l'accueil.

**À NOTER** : vous êtes commerçant ou exercez une activité professionnelle en centre-ville, stationnez pratique aux parkings Saint-Jacques et Alaman pour 1€/jour grâce à l'abonnement jour.



### PAYANTS Non couverts avec barrières

- durée illimitée **15 min = 0,30€**
- payants de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> et de 14<sup>h</sup> à 18<sup>h</sup>
- gratuits les dimanches et jours fériés

**PARKING BLOSSAC** | 250 places  
**PARKING DU CHÂTEAU** | 60 places

### Renseignements

**PARKING SAINT-JACQUES** / 05 49 20 21 05  
3 boulevard Victor Hugo

Accueil du lundi au vendredi de 8<sup>h</sup> à 19<sup>h</sup> et le samedi de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>



# CENTRE-VILLE Stationnez PRATIQUE

2018



## RÉSIDENTS

Le tarif résident est destiné à donner le maximum de confort aux habitants du centre-ville en favorisant le stationnement à proximité de leur domicile. Grâce au titre de résident, le stationnement est illimité sur les voies payantes jaunes et vertes et sur les parkings à horodateurs, hormis place Duplex.

### QUI EN BÉNÉFICIE ?

- Tout propriétaire ou locataire d'un logement habitant dans la zone délimitée. (voir plan au dos)
- Au maximum 2 titres de stationnement résident par foyer seront délivrés.

### COMMENT OBTENIR LE TITRE DE STATIONNEMENT ?

- Retirer le formulaire de demande au parking Saint-Jacques ou directement en ligne sur [www.ville-chatellerault.fr](http://www.ville-chatellerault.fr) rubrique : À votre service / Stationnement.
- Fournir les pièces justificatives suivantes :  
Elles doivent porter les mêmes nom, prénom et adresse
  - copie de la carte grise au nom propre et à l'adresse exacte du propriétaire du véhicule
  - dernière taxe d'habitation
  - facture EDF, GDF ou Telecom (- de 3 mois)
- Retourner l'ensemble du dossier directement au parking Saint-Jacques, 3 boulevard Victor Hugo, du lundi au vendredi de 8<sup>h</sup> à 19<sup>h</sup> et le samedi de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> 05 49 85 04 21.
- Après examen du dossier vous serez contacté pour récupérer votre vignette contre règlement de l'abonnement (une vignette par véhicule).



### LES FORMULES

- Stationnement sur les voies payantes jaunes et vertes et sur les parkings à horodateurs de la zone résident (sont exclus les parkings à barrières Blossac et Château et la place Duplex)

NUIT + JOUR | 24<sup>h</sup>/24<sup>h</sup> 365 jours/an (TTC)

1 mois	1 an
10 €	100 €

Stationnement en parking couvert : parkings Saint-Jacques et Alaman

NUIT + JOUR | 24<sup>h</sup>/24<sup>h</sup> 365 jours/an (TTC)

1 mois	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
25 €	70 €	130 €	180 €	250 €

### À NOTER

Vous êtes résident : stationnez pratique pour 0,40€/jour sur les parkings à horodateurs et sur les voies payantes jaunes (sauf place Duplex) et vertes, pour moins de 1€/jour au parking Saint-Jacques.

⚠ Le titre de stationnement doit être obligatoirement visible de l'extérieur du véhicule